



**Commune de Fillinges
858, route du chef-lieu
74250 FILLINGES
Tél : 04.50.36.42.65**

**CONSULTATION CANDIDATURES
HALLE MARCHANDE DU PONT-DE-FILLINGES**

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 04 octobre 2023 à 00 heures 00

Règlement de la Consultation

ARTICLE 1 - OBJET

La présente consultation concerne l'attribution à des producteurs/commerçants locaux, selon une procédure d'appel à candidatures, d'un espace marchand sous la halle du Pont de Fillinges, en vue d'y développer une activité de commerce de proximité alimentaire et périssable, à l'exclusion de toute autre exploitation commerciale.

Le concept du lieu est celui d'une halle dans l'esprit d'un marché couvert. A savoir des locaux non accessibles à la clientèle qui abritent le vendeur et la marchandise. Le confort du client étant assuré par le couvert de la halle elle-même et l'accès à la marchandise sur le principe d'un étal.

La consultation est basée sur le cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de prescrire les conditions d'exploitation de ces espaces marchands.

ARTICLE 2 -CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Etendue et forme de la consultation :

La présente consultation est effectuée en application des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques.

L'espace marchand dont le détail figure ci-après est destiné à recevoir les activités prévues à savoir :

- Commerce 2 - surface de 58.30 m²

Durée de la convention :

L'espace marchand sera attribué pour une durée de 12 ans, par convention d'occupation temporaire, sans reconduction tacite.

Redevance d'occupation mensuelle :

Fixée pour chaque lot à 10 € par m².

Critères de sélection des offres :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1) La diversité et qualité des produits (30 %)
- 2) La pertinence du projet (30 %) : capacité à produire une offre en phase avec l'esprit des halles (convivialité, circuits courts, animation)
- 3) La démarche écoresponsable (20 %)
- 4) L'aménagement de l'espace (10 %) : qualité du matériel et son intégration dans le site
- 5) La crédibilité financière et professionnelle dans le domaine d'activité marchande du candidat (10 %)

Jusqu'à l'acceptation ferme de l'offre, la commune de Fillinges se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'offre du candidat, entièrement rédigée en langue française, comprendra à minima les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de candidature présentant les motivations et les expériences du candidat
- Une description du projet (ou du commerce existant) : concept, plans/esquisses de l'aménagement de l'étal et tout autre élément permettant d'évaluer le projet, moyens humains, horaires d'ouverture, communication...
- Une approche budgétaire (bilan prévisionnel) sur 3 ans
- Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation

La transmission de l'offre devra être effectuée sous pli cacheté portant les mentions : « **Candidature halle marchande Pont-de-Fillinges - Ne pas ouvrir** ».

Les plis seront transmis soit :

- par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de M. le Maire de Fillinges - 858 route du Chef-lieu - 74250 FILLINGES,
- soit par dépôt en Mairie contre récépissé,

La date limite de remise des offres est fixée **au mercredi 04 octobre à 00 heures 00.**

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

La commune de Fillinges se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux pièces constitutives de la consultation.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU CANDIDAT

Après analyse des candidatures, un jury de sélection composé d'élus statuera dans un délai de 2 mois à compter de la date de fin des candidatures.

Dans un délai de 2 mois maximum à compter de la réception de la lettre de notification d'attribution et après négociation, un planning vous sera signifié par la mairie précisant les délais pour : la signature du bail, le dépôt du permis de construire, le délai d'achèvement de travaux...

Si ces délais ne sont pas respectés vous perdrez la validité de votre projet.

Éléments à fournir après sélection du projet :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation de non-fichage d'endettement émise par la Banque de France
- Une attestation de régularité fiscale émise par le Trésor Public
- Une attestation sur l'honneur certifiant le fait de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour les infractions visées au code du travail et pénal
- Une attestation d'assurance RC
- Un extrait KBIS
- Les statuts de votre société.

Le (la) candidat (e) retenu (e) signera une convention d'occupation temporaire.

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement administratifs et techniques, adresser un mail à assistante.dgs@fillinges.fr ou contacter le 04.86.11.95.23.

ARTICLE 6 - VISITE SUR LE SITE

Une visite sur site peut être organisée, **sur rendez-vous**. Il est demandé de s'inscrire par mail (assistante.dgs@fillinges.fr).

ARTICLE 7 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE - tél : 04.76.42.90.00 - mail : greffe.ta-grenoble@juradm.fr